

## Réunion extraordinaire C.A. du lundi 2 novembre 2020 de 18 h 30 à 21 h

### Présents :

Membres du CA présents : Christian Boissier, Jacques Allaume, Isabelle Bussenot, Marie-Claude Six, Philippe Chauveau, Karim Mohara, Ginat Millet, David Rougé  
Claire Sarradel, directrice

Membres du CA absents : Martial Alegbede, Jean-Luc Legros, Marc Lavonnier

### Objectif de la réunion :

Suite aux décisions gouvernementales face à la pandémie, l'école de musique n'accueillera aucun public **du 2 novembre 2020 et jusqu'au 1 décembre 2020.**

**Aujourd'hui nous réfléchissons à l'organisation de l'école jusqu'à la date du 1 décembre 2020.**

Au-delà du 2 décembre, nous nous organiserons en fonction de l'actualité.

Un CA est à prévoir avant cette date.

Après des échanges fructueux entre les participants de la réunion, nous retenons les points suivants :

### **Demande de l'ensemble du CA concernant l'activité de l'école**

- Avoir le souci d'assurer une continuité pédagogique pour tous, si possible.
- Chaque enseignant prendra contact avec ses élèves début novembre et communiquera avec Claire sur le suivi des élèves durant ce mois.
- L'adhésion des élèves à la solution proposée par l'enseignant est souhaitée. Dialogue enseignant/ élève.
- Un **tableau du suivi individuel** informera la **direction** (et le bureau du CA) **toutes les semaines** pour ce qui a été fait (visio ou rattrapage).
- Pour ce qu'il n'est pas possible d'assurer (activités non possibles à distance, activités d'ensemble), les heures seront donc comptées en chômage partiel.

### **En novembre en ce qui concerne les cours particuliers**

**Les différentes possibilités pour les enseignants sont donc:**

- Cours reportés- **Reports à programmer** (Reports possibles jusqu'au mois de février 2021).
- Cours effectués en visio-conférence.

L'adhésion des élèves est souhaitée/ demandée sur l'option choisie par chaque enseignant.

Ces deux solutions doivent être privilégiées pour l'école de musique.

A défaut, les enseignants seront donc déclarés en **activité partielle (chômage partiel)**.

*Demandes particulières de quelques enseignants et réponses du CA (8 votants, 8 pour) :*

- *Il est possible que l'enseignant vienne donner ses **cours en visio depuis l'école**. Avertir l'administration. Accès à la Wifi de l'école maintenu.*
- *Il est possible que l'enseignant donne un cours **en présentiel chez l'élève**, obligatoirement muni d'une attestation de déplacement spécifique pour le cours.*

### **L'activité des ensembles orchestraux sera difficile à assurer en novembre.**

Toute solution pour rattraper les séances perdues sera étudiée.

### **Concernant l'activité (ou chômage) partielle des enseignants :**

- Pour tous, les salaires seront maintenus à 100 % jusqu'au 2 décembre sur l'activité partielle.  
Coût pour l'école : financement 16 % du net. L'état ne finance qu'environ 84 % du net (en fonction du calcul individuel de la CSG)

- Possibilité de faire une demande de chômage partiel sur une fraction du temps de travail. On peut individualiser la part de chômage partiel. A voir au cas par cas.
- Un suivi hebdomadaire sera exigé pour chaque enseignant (tableau permettant le suivi précis de élèves et la déclaration correcte des heures de chacun). Des contrôles sont possibles (DIRRECTE).

### **Concernant l'activité de Claire**

Durant un mois, Claire passera en chômage partiel pour 13 h. Son activité à l'école se fera donc les mardis, mercredis et jeudis (télé-travail). Pas de travail, les lundis et vendredis (chômage partiel).

### **Dans l'immédiat, afin d'expliquer à chacun la nouvelle organisation de l'école**

Claire adressera deux courriers explicatifs, l'un aux enseignants et l'autre aux adhérents dans les meilleurs délais.

*Fait le 2 Novembre 2020, la secrétaire de l'association, Marie-Claude Six*